

## Augmentation et Réduction de capital annoncées

# Hannibal Lease

Société anonyme au capital de 40 180 000 dinars divisé en 8 036 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis  
Identifiant Unique :0766895F

Hannibal Lease porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 Juin 2020, a décidé sur proposition du Conseil d'Administration, de procéder à des opérations d'augmentation et de réduction du capital pour le porter à 55 000 000 de dinars et ce, de la manière suivante :

- Augmentation du capital social d'une somme de 14.866.600 dinars par incorporation de réserves à prélever sur les comptes « Primes d'émissions » et "Résultats reportés" pour respectivement 13.996.000 DT et 870.600 DT. Cette augmentation de capital sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14.866.600 dinars à la création et à la libération intégrale de 2.973.320 actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.036.000 actions, à raison de 37 actions nouvelles pour 100 actions anciennes.

Au terme de cette augmentation, le capital d'Hannibal Lease sera porté à 55.046.600 dinars divisé en 11.009.320 actions de Cinq (5) Dinars chacune.

- Réduction de capital social d'un montant de 46.600 dinars par l'annulation de 9.320 actions à racheter conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117.

Au terme de cette réduction, le capital d'Hannibal Lease sera ramené à 55.000.000 dinars divisé en 11.000.000 actions de Cinq (5) Dinars chacune.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **01/01/2020**.

**Cotation en Bourse :**

- Les actions anciennes seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **09/07/2020**.
- Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **09/07/2020** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leurs créations.
- Les droits d'attribution seront détachés et négociables en Bourse à partir du **09/07/2020**.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **09/07/2020**.

**But de l'opération :**

Ce montage a été retenu pour éviter la création de rompus au niveau du capital d'Hannibal Lease à l'occasion de l'augmentation de son capital, en attribuant 37 actions nouvelles pour 100 actions anciennes et permettre par la suite, à travers la réduction projetée d'aboutir à un montant de capital arrondi au million le plus proche, soit 55 millions de dinars.